



Déclaration orale de la FIACAT et l'ACAT RDC

Point 10 - Dialogue interactif renforcé sur la République démocratique du Congo

55^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme

2 avril 2024

Merci Monsieur le Président,

L'ACAT RDC et la FIACAT, membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort, sont préoccupées par la décision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo de lever le moratoire sur les condamnations à mort observé jusque-là et qui devait naturellement conduire à l'abolition de la peine de mort.

Nos organisations exhortent le Gouvernement congolais à revenir sur cette décision et à respecter l'engagement répété du Président Félix TSHISEKEDI en faveur des droits de la personne humaine lors de ses discours d'investiture en 2019 et en 2024.

L'ACAT RDC et la FIACAT recommandent au Gouvernement congolais :

- De commuer toutes les condamnations à mort en peine d'emprisonnement ;
- De mettre en place un moratoire légal visant à préserver les trente dernières années de moratoire factuel ;
- D'inviter les parlementaires à examiner la proposition de loi de l'honorable Mbata portant sur l'abolition de la peine de mort en RDC ;
- De voter, pour la première fois, en faveur de la résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort lors du prochain vote à l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2024 ;
- Et d'améliorer les conditions de détention, en particulier celles des personnes condamnées à mort, conformément aux engagements internationaux de la RDC de traiter avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine, toute personne privée de sa liberté.

Je vous remercie de votre attention.